

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2023

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS
JUDICIAIRE - (N° 1345)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL156

présenté par
M. Didier Paris, rapporteur

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 104, substituer au mot :

« il »

les mots :

« le magistrat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel